



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08.12.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme ESPIÉ.

**Absents** : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), CHAILLET, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mmes RAHOU (excusée), THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

N° 09/164

**Secrétaire** : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Combes*

**MODIFICATION DU  
REGLEMENT  
INTERIEUR DE LA  
CANTINE**

Afin d'améliorer la gestion de la cantine, il a été proposé aux parents d'élèves de mettre en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une procédure de pré-inscription des enfants.

Pour chaque période comprise entre deux vacances scolaires, chaque parent devra renseigner une fiche de pré-inscription en pointant les jours de la semaine où l'enfant prendra ses repas à la cantine.

*Adopté à l'unanimité*

Cette fiche devra être renseignée suffisamment à l'avance de manière à anticiper les effectifs de la cantine, et ainsi prévoir les commandes de denrées alimentaires au plus juste.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier l'article 3 du règlement intérieur de la cantine dont un exemplaire est joint en annexe.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 12 février 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,